Trente-sixième Année — N° 178 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 27 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, 1 rois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Sommo, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à reception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — [illegible] à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 26 JUIN 1891

PARIS AFFAMÉ

Paris affamé ! Telle est la nouvelle du jour. C'est hier qu'expirait le délai fixé par l'ultimatum du syndicat pour la suppression des bureaux de placement. Les ouvriers boulangers ont proclamé la grève, qui va s'étendre à 31 branches de l'alimentation, les bouchers en première ligne. Cette résolution a été prise à la suite de trois réunions, dont nos lecteurs connaissent les détails. La promenade des corporations avec bannières a donné lieu à une bagarre suivie d'arrestations.

Dans la dernière de ces réunions, des discours violents ont été prononcés. Les orateurs populaires ne parlent de rien moins que d'affamer, ce qui paraît d'ailleurs difficile en présence des mesures prises pour suffire à l'alimentation. Les Parisiens, sous ce rapport, en seront quittes pour quelques légères dérogations à leurs habitudes, si leur pain leur est fourni par la banlieue et la manutention militaire.

Ce qui est plus grave, c'est la menace de désordres sur la voie publique, c'est le branle donné à toutes les exigences, à toutes les convoitises, c'est le mot par lequel le représentant du syndicat de la boucherie traduisait le sentiment de son auditoire en disant qu'il était plus fort qu'un ministre, puisqu'il représentait 10,000 ouvriers. On nous dira à cela que M. Constans saura maintenir l'ordre dans la rue, que toutes les précautions militaires ont été prises.

Mais est-ce un état normal que celui où de pareilles démonstrations maintiennent le pays dans cette agitation perpétuelle qui, selon M. Naquet, est l'essence même de la république? Ce qu'il y a de déplorable, c'est l'idée fausse que les classes ouvrières se font de la grève, considérée jusqu'à présent comme une arme professionnelle, et qui devient maintenant un instrument de combat aujourd'hui contre les bureaux de placement, demain peut-être pour toute autre cause étrangère à la boulangerie, à la boucherie etc.

M. Charles Laurent écrit, dans le *Matin*, à propos de la grève des boulangers :

« Si les bureaux de placement pressurent les gindres et les mitrons, en effet, les mitrons et les gindres n'ont qu'à mettre en interdit les bureaux de placement et à s'embancher directement chez les patrons qui voudront bien d'eux. — Aller plus loin et cesser de descendre au fournil, c'est s'aliéner tout le monde.

» Contre quoi protestent-ils, en somme ? Est-ce contre des heures de travail trop prolongées ? Non, puisque leur labeur, toujours le même et pour si du qu'il soit, se mesure invariablement à d'invariables besoins. Autour des fours brûlants, qui jettent dans la ville, par les soupiraux enflammés, la savoureuse senteur des miches, l'armée bizarre et silencieuse des gens aux jambes nues sous les grandes jupes blanches doit continuer de broyer, active et résignée, sous peine que la ville meure de faim.

» Si elle cessait un seul jour, ou plutôt une seule nuit, de pourvoir à l'universel besoin de manger, le gouvernement, qui, sous prétexte de respecter les droits d'une corporation, s'interdirait de procurer à deux millions et demi d'habitants, grâce aux ressources de la banlieue et de la province, l'aliment nécessaire à la consommation quotidienne, mériterait d'être blâmé, flétri, chassé.

» Songez que ce qu'ils brassent et ce qu'ils cuisent chaque nuit, ces boulangers, c'est la vie, c'est la santé, c'est le travail des autres. Ils n'ont pas le droit de s'arrêter, eux, dans leur tâche, ou, du moins, s'ils s'arrêtent, on les remplacera impitoyablement, et tout le monde dira qu'on a bien fait.

» Et puis, il faut bien qu'ils le sachent : cette arme redoutable de la grève n'est utile, après tout, et ne peut servir les revendications des prolétaires qu'à la condition d'être aidée par l'opinion publique. On la fausse quand on veut s'en servir contre l'intérêt général. On la rend vaine quand on s'en prend avec elle aux sources même de la vie publique.

» Les jambes peuvent attendre des voitures ; les estomacs ne peuvent attendre leur pain.

» Et, d'ailleurs, quel leurre pour les ouvriers, dans une telle entreprise ! Combien de patrons qui font eux-mêmes leur besogne, et dont les boutiques s'ouvriront, même quand chômeront les mécontents !

» C'est la plus grande partie des boulangers parisiens, dit-on, qui sont dans ce cas. Pour le reste, si les montagnes dorées de grands et petits pains sortis chaque matin des fours cessaient demain de s'offrir aux ménagères de la ville, les manutentions militaires à défaut des communes suburbaines, auraient tôt fait de pourvoir toutes les tables, et nous en serions quittes pour revoir des pains de munition, comme pendant le siège à nos repas.

» C'est à cela aussi qu'il faut que songent les grévistes : Veulent-ils donc remettre Paris au régime où l'ont mis les Prussiens? S'ils s'imaginent que c'est comme cela qu'ils rendront leur cause populaire !

» Vous rappelez-vous les boutiques gardées par des factionnaires, et les *bons* qu'il fallait présenter aux comptoirs pour avoir le droit d'emporter un morceau de cette mixture noirâtre, pleine de bouts de paille, de ficelles et de bois, — pseudo-pain qui tombait ensuite au fond du pot, quand on trempait la soupe ?

» Vous rappelez-vous les longues *queues* de femmes silencieuses et inquiètes, attendant leur tour d'être servies et de rapporter à la maison cette effroyable pitance ?

» Vous rappelez-vous le crouton misérable offert à chaque convive par les hôtesses empêchées de mieux faire, et les étonnements et les soupçons quand il était mangeable, et la stupeur universelle quand, au bout de la guerre, on revit du pain blanc pour de bon?

» Paris sans pain, ô boulangers, ce serait un crime de ressusciter en pleine paix cette affreuse vision d'antan !

» Ce serait, dans les ateliers, moins de courage, moins de force et moins de chansons au cœur des ouvriers, vos frères.

» Ce serait les pauvres plus pauvres encore, et les riches désertant la cité inhospitalière, et les voyageurs s'arrêtant en route et rebroussant chemin.

» Ce serait la misère de tous, si votre rêve était possible, et comme on s'efforce d'empêcher une telle calamité, ce sera sûrement votre misère à vous.

» C'est au point que, pour vous conseiller la grève, je ne vous, véritablement, en bonne logique, que les chefs des bureaux de placement, votre exécration. »

Une caisse nationale des retraites ouvrières

Paris, 25 juin. — Le gouvernement vient enfin de faire distribuer le projet de loi qu'il a déposé il y a une quinzaine de jours sur la création d'une caisse nationale des retraites ouvrières. En voici les grandes lignes. Il est créé auprès de la caisse nationale des retraites une caisse de retraites ouvrières au profit des ouvriers employés, métayers ou domestiques de l'un et de l'autre sexe jouissant de la faculté de Français et dont les ressources annuelles sont inférieures à 3,000 francs. Le régime des retraites ne serait nullement obligatoire.

Cette caisse serait alimentée par les versements des déposants grossis par des allocations égales des patrons qui les occupent et qui donnoront ouverture à des livrets individuels analogues à ceux des Caisses d'épargne. Sur chaque livret les versements du déposant seront portés et ils seront majorés des deux tiers par l'Etat.

Aux termes du projet, celui qui loue ses services est présumé vouloir bénéficier des avantages de la loi et sauf déclaration contraire le patron devra retenir sur ses salaires une somme de cinq centimes au moins et dix centimes au plus par journée de travail.

Tout patron employant des salariés étrangers de l'un ou de l'autre sexe devra verser 10 centimes par chaque journée de travail de ces salariés dont le produit pourrait s'élever à 29 millions de francs — destiné à former le premier élément du fonds commun.

D'autre part, les déposants pourront contracter à la Caisse d'assurance, en cas de décès, une assurance sur la vie pour un capital variant de 500 fr. à 1.000 francs, contre promesse de paiement de trente primes annuelles. L'Etat prendra à sa charge le tiers de ces primes.

Le nombre probable des participants appelés à bénéficier du projet sera d'environ trois millions au bout de trente ans et la charge de l'Etat est évalué à cent millions environs.

Les sommes provenant des versements seront versées au moins chaque trimestre soit à la caisse de retraites ouvrières soit à une société de secours mutuels, à une société de retraites, à un syndicat professionnel ou à une caisse de prévoyance régulièrement autorisée.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

LES GRÈVES DE PARIS

LE MEETING DU TIVOLI-VAUX-HALL

Paris, 25 juin. — C'est aujourd'hui qu'a expiré le délai de huit jours que les ouvriers boulangers avaient donné aux pouvoirs publics pour supprimer les bureaux de placement.

Conformément aux décisions prises les ouvriers boulangers de Paris ont tenu ce matin à *Tivoli-Vaux-hall* un grand meeting de protestation.

Près de 8,000 personnes se pressent dans la salle et le jardin. Il y a du monde partout, sur les gradins, sur l'estrade, dans les couloirs.

Au dehors plusieurs milliers d'ouvriers qui n'ont pu se placer à l'intérieur, attendent le vote et mêlent parfois leurs applaudissements à ceux qui partent de la salle.

Le coup d'œil qu'offre la salle est des plus pittoresques; les bannières ont été placées à droite et à gauche du bureau. Tout un côté de ce bureau a été réservé aux dames qui sont venues soutenir les revendications des boulangers.

Après avoir rappelé les engagements pris jeudi dernier par la corporation, le président Crépet invite ses camarades à répondre à l'indifférence des pouvoirs publics en proclamant la grève.

Les mains se lèvent, les chapeaux s'agitent, les mots : la grève ! partent de toutes les poitrines, mais le bureau n'est pas unanime pour réclamer la grève.

Les Viennois, qui sont sur l'estrade, prennent vivement à parti le citoyen Crépet, des colloques s'engagent, on entend des cris : à la porte les mouchards. Effectivement on expulse des « suspects ».

Le citoyen Lozé, délégué de la boucherie, exhorte les boulangers, au nom de dix mille bouchers; c'est à vous de commencer, vingt-une corporations alimentaires sont prêtes à vous suivre; vous êtes à l'avant-garde, pour nous si nous ne faisons pas grève, c'est qu'on ne peut pas manger de la viande sans pain.

Alors commence le défilé des délégués des vingt et une corporations de l'alimentation.

Le citoyen Thierry, des cuisiniers, représente, dit-il 15,000 cuisiniers. Ce soir nous nous réunirons pour vous donner notre appui, voici un ordre du jour de solidarité.

Tour à tour les représentants des différents syndicats de l'alimentation viennent assurer aux boulangers l'appui de tous leurs camarades aussi bien moralement que pécuniairement.

M. Allemane vient de nouveau demander à l'assemblée de voter à l'unanimité la grève immédiate.

Au moment où le président va mettre la grève aux voix, les viennois interviennent de nouveau : « Vous étouffez la discussion ! vous allez escamoter le vote »

Un instant, le tumulte est indescriptible.

Des cris de toute nature se croisent. « La grève sans phrases, clame un ouvrier. »

Profitant d'un moment de répit, le Président réussit à donner lecture de l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers boulangers de la Seine, réunis le 25 juin 1891, à *Tivoli-Vaux-Hall*, s'engagent à supprimer les bureaux de placement et demandent la grève à l'unanimité. »

L'assemblée tout entière applaudit et acclame avec enthousiasme cet ordre du jour.

LA RÉUNION DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 26 juin. — Dans une réunion à la Bourse du travail, à laquelle assistaient environ 1500 personnes appartenant aux diverses corporations de l'alimentation, les ouvriers boulangers ont renouvelé le vote de la grève et ont décidé d'empêcher par tous les moyens le travail de se faire cette nuit.

La réunion a été très mouvementée; un ouvrier qui voulait parler contre la grève a été hué et a dû descendre de la tribune devant l'attitude des assistants. A la sortie quatre arrestations ont été opérées. M. Véron, commissaire de police, dirigeait le service d'ordre. Dans la journée, deux bureaux de placement ont été saccagés; l'un avenue de Saint-Ouen, l'autre rue du Bouloi. Deux arrestations ont été opérées.

Dans un entretien qu'il a eu avec M. Lozé, M. Constans lui a donné l'ordre que dans le cas que la troupe devrait intervenir, on ne fasse appel qu'à la cavalerie.

MANIFESTATIONS

La sortie est des plus difficiles; des ouvriers crient : « Vive la grève! » à la Bourse du Travail.

On peut évaluer à 10,000 le nombre des manifestants.

A l'intersection du boulevard Magenta, quelques-uns se jettent à la tête des chevaux et les maintiennent par la bride, pour pemettre aux manifestants de passer.

Arrivés à la rue de Bondy, la manifestation se heurte à l'escouade de la brigade centrale, qui somme les ouvriers de replier leurs bannières.

Les manifestants, excités par la vue d'un brigadier qui à la maladresse de mettre sabre au clair, veulent forcer le cordon d'agents.

Une véritable bagarre se produit; les coups pleuvent. Une vraie chasse à l'homme s'engage, mais une poussée se produit, les agents vont être débordés, lorsque des renforts arrivent au pas de course.

Une nouvelle bousculade a lieu; on frappe de part et d'autre, des arrestations sont opérées.

Au cours de la bagarre, une bannière est brisée et foulée aux pieds.

Quelques ouvriers, plus sages, crient : « A la Bourse du Travail nous serons chez nous! »

Aussitôt chacun tire de son côté.

M. Duranson, commissaire de police, fait dégager le boulevard; les rassemblements sont dispersés.

Vers midi, le boulevard Saint-Martin a repris sa physionomie ordinaire.

NOUVELLES REUNIONS

Paris, 25 juin. — Une nouvelle réunion a été tenue à quatre heures, à la Bourse du Travail, par les ouvriers boulangers, auxquels s'étaient joints des délégués des corporations de l'alimentation : menuisiers, bouchers, patissiers, etc.

Il y avait environ douze cents personnes.

Pendant une heure, les divers orateurs qui se succèdent rééditent leurs discours de ce matin sur la nécessité de la grève pour arriver à la suppression des bureaux de placement.

Les cris de : « Vive la France ! Vive la grève ! » entrecoupent à chaque instant les discours des orateurs.

Le président agite sa sonnette avec rage; rien n'y fait.

Une proposition du président, le citoyen Flory, invitant les assistants à enlever demain les paniers de pains aux porteuses se rendant chez les clientes n'obtient aucun succès et n'est pas mis aux voix.

Le citoyen Jumel va proposer un ordre du jour : mais le tumulte est indescriptible.

Finalement, l'assistance vote, d'acclamation, l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers boulangers réunis à la Bourse du Travail, renouvellent le vote de la grève et décident d'employer tous les moyens pour empêcher le travail de se faire cette nuit. »

La sortie s'est effectuée sans incident, aux chansons de circonstances.

PHYSIONOMIE DE PARIS

Paris, 25 juin. — Les alentours de la Bourse du travail sont très mouvementés.

De nombreux groupes de grévistes se forment et sont immédiatement dispersés par les agents.

Les boulangeries sont surveillées par des manifestants qui sont prêts à interrompre le travail des ouvriers qui n'accepteront pas la grève.

Néanmoins, les ouvriers chargés de préparer la levure se sont presque tous présentés dans leur boulangerie respective.

Le comité de la grève reste en permanence.

Paris, 25 juin. — Aussitôt que la nouvelle de la grève des boulangers a été confirmée, grand nombre de ménagères, prises de peur, ont envahi les boulangeries de leurs quartiers, afin de s'approvisionner de pains.

Signalons, en particulier, les employés et garçons de service du Sénat. Le spectacle de ces braves gens qui avaient conservé leur tenue, habit noir galonné d'or, ne manquait pas de pittoresque.

LES BOULANGERIES GARDÉES

Paris, 25 juin. — La grève, à l'heure ou nous vous téléphions, n'est pas absolument générale.

De nombreux boulangers travaillent avec un personnel toutefois bien réduit.

Les soupiraux des sous-sols où sont installés les fours, sont aveuglés.

Des agents, deux par deux, trois par trois, suivant les quartiers, exercent une surveillance incessante aux abords des boutiques.

M. Lebel, vice-président du syndicat des patrons boulangers, a déclaré à un de nos confrères, que les vieux ouvriers eux-mêmes s'étaient vus dans l'obligation ce soir de prendre part au mouvement.

Dès ce soir, St-Denis serait également en grève : rien n'indiquait une pareille situation, même à midi.

LE PAIN EST ATTENDU DE L'ÉTRANGER

Paris, 25 juin. — Les mesures les plus sérieuses sont prises pour prévenir les incidents de la grève des boulangers.

Les manutentions, les boulangeries de l'Assistance Publique doublent le travail.

Du pain est attendu de l'étranger ; *des wagons tout chargés sont en gare de Bruxelles, prêts à partir.*

Toutes les troupes seront consignées demain par le ministre.

PENDANT LA NUIT

Paris, 25 juin. — Quelques incidents et quelques légères bagarres se sont produites cette nuit, entre autres rue de Bastille où la police est intervenue.

Une bagarre assez sérieuse a eu lieu sur le pont d'Alma. Les grévistes voulaient passer sur la rive droite pour empêcher le travail.

RÉCIT D'UN SAUVÉ

Les journaux suisses reproduisent la lettre suivante, dans laquelle le fils d'un chef de gare rend compte de la catastrophe à laquelle il a assisté, puisqu'il faisait partie du convoi. Nous en extrayons ce qui suit :

» Par une chance qui ne se qualifie pas, nous avons échapé sans grand dommage. Chacun a eu une blessure, un pousse-écrasé, une jambe râpée, les vêtements complètements déchirés, moi seul pas un cheveu courbé, je me suis... retrouvé sur le bord de la rivière, fumant encore un cigare que je tenais au moment de la poignante angoisse, serré entre les dents pour ne plus le lâcher.

» Partis de Bâle à 2 heures 15, nous étions de bonne humeur pour nous rendre à la fête de chant de Mœnchenstein.

» J'ai même noté la plaisanterie que voici, au moment du départ d'un collègue : « Ce n'est pas cher 40 centimes pour aller en 2e classe, et peut-être se faire couper la tête en route.»

» Soudain un choc violent; trois de nous, assis sur les bancs qui étaient vis-à-vis du mien, mais de l'autre côté du couloir, tombent les uns sur les autres (deux messieurs et une dame).

» L'un d'eux disparait par la fenêtre; les deux autres sont engloutis avec le plancher qui s'effondre. Moi-même, à la première secousse, j'ai pensé que nous entrions en gare et que nous tombions en bas d'une aiguille mal faite.

» Je me retourne, et par la portière, derrière moi, je vois le wagon qui nous précédait s'engloutir dans le vide.

» Il n'y a, en aucune langue, une expression de mots qui puissent décrire les pensées qui, en ces trois secondes, m'ont traversé le cerveau. Je n'ai pas eu peur de mourir, je crois, mais une peur épouvantable d'être broyé.

» Après ces deux à trois secondes, notre wagon, si c'en était encore un, était arrêté. Je vois le plafond qui me tombe gentiment sur la tête. J'ai le temps de lever les bras pour le retenir.

» J'ai la chance de rattraper par le bras une de nos demoiselles qui glissait par le trou béant du plancher et allait tomber à l'eau, et avec une force que je ne me crois plus possible, je la retire d'une main et la jette sur le parapet du pont d'où elle pouvait se sauver elle-même. Ensuite... je ramasse nos parapluies et m'en vais.

» Ce que je viens d'écrire en deux pages s'est déroulé en huit à dix secondes.

» Une fois sur le pré, au bord de l'eau, le tableau était unique, indescriptible. Pour passer notre wagon à terre, il a fallu longer la paroi d'un wagon C (70 places) couché sur le côté.

» De tous côtés, par les fenêtres surtout, les gens — étaient-ce encore des gens ? — s'échappaient. Soudain, je me sens saisi par une jambe, et d'un seul élan, je tire après moi un jeune homme par la fenêtre et roule avec lui et la demoiselle que je portais le long du wagon. C'était effrayant.

» Les dix minutes suivantes, passées à repêcher de la rivière les plus maltraités, défient toute description.

» Un Parisien me prie de lui enlever sa bottine. Je coupe et le pied vient avec.

» Un jeune homme me prie de l'aider. Il retient ses intestins d'une main et, de l'autre, cherche sa jambe, qui est sans doute encore dans les décombres.

» On me dit de donner à boire à une jeune fille. Je m'approche... elle est folle, rit d'un rire hideux à vous faire frémir, dit adieu à ceux qui l'entourent et meurt en ricanant encore.

» C'est indescriptible, c'est navrant !

» Le mécanicien qui a échappé par miracle de la deuxième machine, traverse la Birse et vient se jeter, fou, sur le bord de la rivière. On me dit aujourd'hui qu'il n'a pas encore recouvré la raison.

» Nous devons notre salut en grande partie aux cinq wagons restés derrière nous, dont le frein Westinghouse a instantanément serré les roues à fond et retenu notre wagon dans une position inclinée contre la culée. Un monsieur, assis dos à dos avec moi, est tombé entre les deux voitures : deux jambes coupées. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 25 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

VIF INCIDENT

M. LAUR, sur le procès-verbal, se plaint que hier, lors de la discussion de l'interpellation Goussot, un grand nombre d'interruptions n'ont pas été reproduites à l'*Officiel* et notamment une relative à M. Rouvier.

M. FLOQUET. — Le réglement interdit les interruptions.

M. LAUR. — Interdisez alors celles qui sont favorables au gouvernement. (Brnit an centre.)

M. FLOQUET. — Personne n'a entendu ces interruptions.

M. LAUR. — Tout le monde les a entendues, tous les journaux du matin les ont reproduites. (Huées au centre.)

M. FLOQUET. — Ne lisez pas ces interruptions, le réglement l'interdit.

M. LAUR. — Je ne les lirai pas alors, mais je dépose une proposition modifiant le réglement. (Huées au centre.)

M. FLOQUET. — Vos observations sont-elles terminées ?

M. LAUR. — C'est donc ainsi qu'on respecte la liberté de la tribune.

Voix au centre : Elle est trop libre. (Bruit.)

M. LAUR. — Voilà une parole qu'on n'aurait jamais dû rencontrer dans la bouche d'un vieux parlementaire. (Clameurs au centre; cris à l'ordre, à l'ordre.)

M. FLOQUET. — Vous n'avez plus la parole ; un de vos collègues attend.

M. LAUR. — Je reviendrai.

La Chambre valide l'election de M. Henri Ricard à Beanne.

MM. de Freycinet, Ribot, Barbey, assistent à la séance.

PROJET DE LOI SUR LES CONSEILS D'ENQUÊTE

M. LUCIEN MILLEVOYE donne lecture de la proposition qu'il a déposée hier soir tendant à autoriser tout officier à demander la formation d'un conseil d'enquête pour toute affaire où son honneur est en cause et à décider que les séances du conseil d'enquête seront publiques.

Quand un général demande des juges, il ne faut pas que le gouvernement puisse les lui refuser, il faut que ce soit la loi.

Je demande à la Chambre de demander l'urgence.

M. LE COLONEL DE PLAZANET. — Aujourd'hui où l'armée est épluchée par des gens qui ne s'y connaissent pas, (très bien à droite et au centre), la discipline doit être plus dure que jamais pour que l'armée soit forte. (Très bien, très bien).

Il ne faut pas qu'à la moindre punition, au moindre désagrément, un soldat puisse réclamer le conseil d'enquête; j'ai horreur de la publicité et du tapage.

Tel qu'il est constitué par la loi de 1886, le conseil d'enquête fonctionne sous de bonne conditions.

Si l'urgence est acceptée je demande le renvoi à la commission de l'armee. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. DE FREYCINET, ministre de la guerre, président du Conseil. — La discipline n'a été à aucune époque plus complète qu'anjourd'hui et jamais l'esprit de l'armée n'a été plus patriotique.

Je tiens à proclamer bien haut, tenant à ce que mes paroles soient entendues du pays la confiance que j'ai dans tous mes collaborateurs militaires, je ferai mon devoir et tonjours je couvre les officiers sous mes ordres.

Je demande le renvoi à la commission de l'armée très compétente.

M. LAUR. — Cela viendra dans deux ans. (Bruit.)

M. MILLEVOYE accepte le renvoi.

M. DEROULÈDE. — Nons remercions M. le ministre d'avoir, par des paroles énergiques et surtont claires, convert certains officiers généraux mis en cause ces jours-ci. (Bruit prolongé.)

La proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

L'acte général de la conférence de Bruxelles

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet portant approbation de l'acte général de la conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890 et du protocole signé à Paris le 9 février 1891.

M. FRANCIS CHARMES parle en faveur du projet.

M. PIOU combat la visite à bord des navires pour la vérification de la traite des esclaves ; il est vivement félicité par ses collègues. Il termine son discours en adjurant la Chambre de ne pas jeter nos vaisseaux à l'Allemagne et à l'Angleterre. (Triples salves d'applaudissements, sensation prolongée sur tous les bancs; seuls une vingtaine de députés n'applaudissent pas.)

M. RIBOT. — Je ne m'attendais pas à une opposition ansi passionnée à une convention préparée par mon prédécesseur.

Nons ne voulions que concourir à la répression de l'esclavage. Cet acte ne consacre nullement le droit de visite.

L'orateur recommence sa définition du droit de visite et termine en disant que le rejet de la convention par le Parlement signifierait que la France, sans nécessité, aurait rompu avec toutes les nations.

Après une réplique de MM. Spuller, Félix Faure et Delafosse qui demandent le renvoi à la Commission, et de M. de La Rochefoucauld, qui désire le renvoi de tout le projet au gouvernement, cette dernière proposition est votée par 439 voix contre 104. (Mouvement prolongé.)

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Séance du 25 juin

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat adopte le projet de loi fixant à cinq ans la durée de l'engagement à contracter par les jeunes gens entrant dans les écoles militaires préparatoires; un autre projet de loi supprimant les canonniers sédentaires de Valenciennes.

Avant le vote, M. le colonel Meinadier tient à rendre hommage au mérite de ces braves. (Applaudissements.)

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi ouvrant un crédit de trois cent trente mille francs pour l'établissement à Cluny d'une école de contremaîtres et d'ouvriers.

Vote du droit sur les blés

Le Sénat adopte également le projet de loi relatif au droit sur les blés et farines, avec mise en vigueur à partir du 10 juillet, comme l'a décidé la Chambre.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 26 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 27/2	3 0/0 1891	..	..	93 15
95 10	3 0/0	..	..	95 01/2
105 30	4 1/2 0/0 1883	..	..	105 10
94 05	Italien 5 0/0	..	..	94 ..
18 67	Turc 4 0/0	..	..	18 60
463 75	Egypte 6 0/0	..	..	458 75
74 35	Extérieure 4 0/0	..	..	74 25 1/2
22 15/16	Hongrois 4 0/0	..	..	23 ..
46 15	Portugais 3 0/0	..	..	45 03
95 ..	Consolidés anglais	..	..	95 3/16
98 3/8	Russe 1880	..	..	98 5/16
.. ..	Russe 1889	..	..	..
.. ..	Russe 1890	..	..	..
	Sociétés de crédit			
4500 ..	Banque de France	..	..	4495 ..
475 ..	Banque d'Escompte	..	..	477 50
506 ..	Banque de Paris	..	..	505
1273 50	Crédit Foncier	..	..	1272 50
375 ..	Crédit Mobilier	..	..	377 50
585 ..	Crédit Lyonnais	..	..	590 ..
557 50	Banque Ottomane	..	..	557 50
	Chemins de fer			
1831 25	Nord	..	..	1830 ..
1485 ..	Paris-Lyon-Méditer.	..	..	1487 50
1517 50	Orléans	..	..	.... ..
628 75	Autrichiens	..	..	645 ..
246 ..	Lombards	..	..	249 ..
815 ..	Nord Espagne	..	..	811 25
317 50	Saragosse	..	..	318 25
	Valeurs diverses			
1410 ..	Gaz Parisien	..	..	1407 50
51 25	Métaux	..	..	53 ..
33 25	Panama	..	..	31 25
2722 50	Suez	..	..	2724 50
	Mines			
584 37	Rio-Tinto	..	..	581 87
161 25	Tharsis	..	..	161 87
363 ..	de Beers	..	..	363 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 26 juin 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 90 ./.	3 0/0	94 45 ./.
93 77 1/2	3 0/0 1891	93 80 ./.
95 90 ./.	3 0/0 amortissable	95 90 ./.
105 10 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 10 ./.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 26 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	111 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	365 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	516 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	517 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payée	.. ..	412 25
Lille 1887	.. ..	397 50
Lille 1890 (libérée)	.. ..	480 ..
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	481
Armentières 1886	.. ..	500 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1220 ..
Caisse d'Ecc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payée	.. ..	440 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1200 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	510 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Liniere du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	.... ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	.... ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. un. Grassin) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramways du Département. du Nord (ex-c.,?)	.. ..	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbier et Cie	.. ..	.... ..
Delgutte et Cie	540 ..	540 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. ..	.... ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain et Anzin	.. ..	260 ..
Obligations Nord	.. ..	.... ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	.... ..
Union Lilienne du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	157 75
Gaz Wazemmes (1 à 3.000) remb. à 500 fr.	.. ..	.... ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	512 50

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	....	....	17130 ..
Anzin 100e de denier	5630	5610	5633.75 5630 ..
Béthune 1881	....	....	610 ..
Béthune 1877	....	....	446 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	....	15050 ..
Bully-Grenay le 6e	3275	3289	3275 ..
Carvin	....	....	1830 ..
Courrières (10e)	4780	....	4740 ..
Campagnac	....	....	460 ..
Crespin	310	....	301 25
Douchy	....	....	4600 ..
Douai (libérée) 500 fr.)	....	....	501 ..
Dourges	....	....	9235 ..
Escarpelle (Nord)	....	....	8475 ..
Epinac	....	....	400 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	....	850 ..
Lens	26300	....	26175 ..
Liévin	10050	10075	10040 ..
Ostricourt	....	....	520 ..
Meurchin	5000	....	5848 75
Mines 70 0/0 part d'ingénieur	....	....	15000 ..
Drocourt	....	....	3015 ..
Sinsey-le-Rouvray	....	....	15 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	....	200 ..
Vicoigne et Nœux	21700	....	21675 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Paris aura du pain

Paris, 26 juin. — La nuit entière, les boulangeries et les bureaux de placement ont été gardés par les agents de police. Les ouvriers boulangers ne paraissent pas avoir donné suite à leur projet d'empêcher, même par les moyens violents, leurs camarades de travailler.

Nous avons parcouru, cette nuit, les principaux quartiers du centre ; partout, les fournils étaient en pleine activité et le pain paraissait se fabriquer le plus paisiblement du monde.

De la *Presse :*

« M. Constans, ministre de l'intérieur, a télégraphié hier dans la soirée à Corbeil, à Mantes et à Rambouillet, pour que des provisions de pain soient prêtes à être envoyées à Paris.»

La tsarine et le tsarewitch en France

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

L'impératrice de Russie et le tsarewitch se rendront à Paris au mois d'août prochain, après les fêtes célébrées à Copenhague du 25e anniversaire du mariage du tsar et de la tsarine.

Tandis que le tsar retournera, *via* Berlin, en Russie, la tsarine ira à Paris, où elle viendra avec le grand-duc héritier remercier le gouvernement français de l'accueil fait à son fils dans les colonies françaises.

Le grand-duc Georges accompagnera sa mère et son frère. Le séjour de l'impératrice à Paris sera d'une semaine. Elle se rendra ensuite à Londres auprès de sa sœur, la princesse de Galles.

Les dettes du prince de Galles

On mande de Londres au *XIXe Siècle :*

« D'après des nouvelles parvenues ici d'une source très autorisée, un conseil de famille serait tenu à Copenhague pendant le séjour du tsar, pour s'occuper de la situation personnelle du prince de Galles.

» Le tsar aurait résolu de venir en aide à son beau-frère, pour lui épargner la honte de la faillite dont le menacent ses créanciers. »

Le roi de Grèce en France

Athènes, 26 juin. — Le roi de Grèce va s'embarquer d'ici quelques jours pour la France.

Don généreux

Milan, 26 jnin. — La duchesse Eugénie Lotti Bologgini a offert tous ses bijoux, évalués à 600,000 fr. pour aider à la construction d'un hôpital destiné aux enfants atteints de